

Séance extraordinaire du 20 juin 2014



2014- PROVINCE DE QUÉBEC
06 M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
143 MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Session spéciale du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 20 juin 2014 à 9 heures.

Sont présents à cette session :

Siège # 1 Mme Lise Roy (absente)

Siège # 2 M. Richard Morin

Siège # 3 M. Michel Roy

Siège # 4 M. Paul Joly

Siège # 5 M. Rosaire Coulombe (absent)

Siège # 6 Mme Madeleine Fortin

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant, M. Michel Roy.

Mme Huguette Plante, mairesse assiste à la séance et occupe le siège no 5.

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette session a été donné le 17 juin 2014 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée spéciale, le maire suppléant déclare la session ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu unanimement de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

04 - ADJUDICATION DE L'APPEL D'OFFRE 06-014 (VENTE DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS USAGÉS)

05 - DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

05.01 - Dérogation mineure, M. Éric Guilbault

05.02 - Dérogation mineure, M. Ghislain Fortier

06 - AUTORISATION SIGNATURE

06.01 - Contrat de location Beauce Optique

06.02 - Contrat de location Service P.I.P.C.
07 - PÉRIODE DE QUESTIONS
08 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Sans résolution de renonciation le conseil doit procéder avec l'ordre du jour publié

**2014-06
144**

04 - ADJUDICATION DE L'APPEL D'OFFRE 06-014 (VENTE DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS USAGÉS)

Attendu l'ouverture des soumissions déposées à l'Hôtel de ville ce 2014-06-20, à 9h00, concernant la vente de véhicules et d'équipements usagés propriétés de la municipalité La Guadeloupe;

Attendu le rapport d'ouverture de soumissions annexé à la présente résolution;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité d'adjuger la vente des équipements suivants au plus haut soumissionnaire conforme savoir:

- Camion International 4 X 4:
 - Soumission rejetée parce qu'inférieure au prix demandé
- Camion International 4 X 2 :
 - Constructions Marquis Roy inc. au montant de 5,225.00\$
- Camion incendie Ford:
 - R & R Pomerleau inc. au montant de 1,138.00\$
- Pompe incendie sur remorque:
 - Aucune soumission
- Boîte à sable:
 - R & R Pomerleau inc. au montant de 1,302.00\$
- Remorque fermée:
 - R & R Pomerleau inc. au montant de 330.00\$

Adoptée unanimement

05 - DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

**2014-06
145**

05.01 - Dérogation mineure, M. Éric Guilbault

Demande de dérogation mineure de M. Éric Guilbault pour la propriété sise au 344, 10e rue Ouest sur les lots 15C-2-P, 15C-2-P et 15C-P du rang 6, 24B-11-P, 24B-12-P, 24B-16 et 25B-2-P du rang A, tous du canton de Forsyth.

Cette demande de dérogation mineure vise à autoriser un garage d'une superficie supérieure et une porte de garage d'une hauteur supérieure à celles permises par le règlement:

1. La superficie de garage demandée est de 40 pieds x 30 pieds (1200p2) pour y ranger des équipements (camionnette, tracteur rétrocaveuse arrière, tracteur à pelouse, etc)
 - Le règlement de zonage no 373-2007 autorise une superficie maximale équivalente à 80% de la résidence.
 - Dans le cas présent, une superficie maximale de 1010 p2
2. La hauteur de porte de garage demandée est de 10 pieds (pour y stationner un tracteur rétrocaveuse arrière)
 - Le règlement de zonage no 373-2007 autorise une hauteur maximale de 8 pieds

Attendu l'étude de la demande par le comité d'urbanisme et les recommandations qui s'en suivent;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité d'accorder la demande de dérogation mineure à M. Guilbault selon les critères suivants:

- Superficie maximale acceptée :1064 p2
- La façade du garage, donnant sur la 9e rue Ouest, ne devra pas excéder 28 pieds
- Hauteur maximale acceptée pour la porte de garage : 10 pieds

Adoptée unanimement

**2014-06
146**

05.02 - Dérogation mineure, M. Ghislain Fortier

Demande de dérogation mineure de M. Ghislain Fortier pour la propriété sise au 720, 3e rue Est sur le lot 25A-12 du Rang B dans le canton de Forsyth.

Cette demande de dérogation mineure vise à autoriser l'élargissement de l'accès à la voie publique de 2,75 mètres de chaque côté:

- Côté gauche: pour que l'enlignement de l'asphalte soit symétrique avec les deux portes de garage
- Côté droit: pour avoir un accès asphalté à la remise située à l'arrière de la résidence et pour faciliter l'entrée dans la cour (l'arc de virage est trop restreint avec le terre-plein de la rue et le citoyen accroche le ciment de la bordure rue)

Attendu l'étude de la demande par le comité d'urbanisme et les recommandations qui s'en suivent;

- Un accès symétrique au garage double évitera que l'entrée asphaltée soit de la forme d'un entonnoir
- Un accès de 11.5 mètres sera trop large. L'accès à la remise (côté droit) peut être fait de manière à ne pas être élargi jusqu'à la voie publique.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité:

- d'accorder la demande de dérogation mineure à M. Fortier en ce qui concerne l'élargissement de 2,75 mètres du côté gauche de l'accès à la voie publique et ainsi permettre un accès asphalté symétrique au garage double
- de refuser la demande de dérogation mineure à M. Fortier en ce qui concerne l'élargissement de 2,75 mètres du côté droit de l'accès à la voie publique (accès à la remise):

Adoptée unanimement.

06 - AUTORISATION SIGNATURE

**2014-06
147**

06.01 - Contrat de location Beauce Optique

Attendu le projet de bail à intervenir entre la municipalité La Guadeloupe et Beauce Optique inc.;

Attendu que ce projet de bail est déposé devant ce conseil et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité de mandater M. Rosaire Coulombe, maire suppléant, et M. Marc-André Doyle, directeur général, pour la signature du bail à intervenir avec Beauce Optique inc.

Adoptée unanimement

**2014-06
148**

06.02 - Contrat de location Service P.I.P.C.

Attendu le projet de bail à intervenir entre la municipalité La Guadeloupe et Services P.I.P.C. inc.;

Attendu que ce projet de bail est déposé devant ce conseil et annexé à la

présente résolution pour en faire partie intégrante;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité de mandater M. Rosaire Coulombe, maire suppléant, et M. Marc-André Doyle, directeur général, pour la signature du bail à intervenir avec Services P.I.P.C. inc.

Adoptée unanimement

07 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

**2014-06
149**

08 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu unanimement que cette session spéciale soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 9h45

Michel Roy, maire suppléant

Marc-André Doyle, dir. gén. & sec.